

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CALAMITÉS AGRICOLES 2020 :

3,4 millions d'euros d'indemnisations en faveur des agriculteurs impactés par les évènements climatiques de l'hiver 2019 et du printemps 2020

Mont-de-Marsan, le 12 janvier 2021

Les missions d'enquêtes conduites en mai et juin 2020 par la direction départementale des territoires et de la mer avec le concours de la profession agricole ont permis aux services de l'État de déposer auprès du comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) deux demandes de reconnaissance de calamités agricoles pour des dommages subis par les agriculteurs landais.

Ces demandes ont reçu un avis favorable du CNGRA et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a validé cette décision par deux arrêtés en date du 02 décembre 2020. Elles portent sur ;

- les pertes de fond liées aux pluies et inondations du 9 au 11 mai 2020 dans le secteur des barthes de l'Adour (33 communes) et en haute lande (26 communes),
- les dépérissements de vergers de kiwis morts par asphyxie racinaire suite aux pluies et inondations du 1er novembre au 14 décembre 2019 sur 26 communes du sud du département en demande complémentaire.

Les modalités de mise en œuvre des procédures d'indemnisations (calendrier de dépôt, formulaires de demande, consignes de télédéclaration...) seront mises en ligne sur le site de la préfecture des Landes courant janvier.

Le montant prévisionnel des indemnisations représente près d'un million d'euros.

En complément à ces mesures, une procédure de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) a été engagée par la DDFIP.

Le montant global de ces dégrèvements représente plus de 2,4 millions d'euros.

Les propriétaires impactés ont reçu les avis de dégrèvement correspondant pour les parcelles concernées. Ils ont été également informés, par le même document, de l'obligation de faire bénéficier de ce dégrèvement au fermier en place.

Contact presse

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82
Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr